Faculté des Métiers
ESSONNE
Centre de Formation

CAP ÉLECTRICIEN·E

Objectifs

Assurer les activités de réalisation, de mise en service, et de maintenance d'équipements électriques

- en maitrisant les aspects normatifs, règlementaires, de prévention et de sécurité des personnes et des biens propres aux installations électriques
- en mettant en œuvre les mesures de protection de l'environnement (efficacité énergétique, développement durable et travail éco-responsable)
- en communiquant entre professionnels et avec le client/usager sur les opérations

Préparer les blocs de compétences du CAP Electricien en vue de la validation complète de la certification

Trouver un emploi correspondant à sa qualification

Programme

Accueil et sécurisation de l'entrée en formation

Remise à niveau en français, mathématiques (modules optionnels selon les résultats du positionnement)

Enseignements professionnels :

- **Bloc 1 – Réalisation d'une installation :** repérer les conditions de l'opération et l'organiser, réaliser une installation de manière éco-responsable, communiquer entre professionnels, mettre en œuvre les mesures de prévention, sécurité, environnement
- **Bloc 2 – Mise en service d'une installation :** contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation et en valider le fonctionnement, exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
- **Bloc 3 – Maintenance d'une installation :** remplacer un matériel électrique, communiquer avec le client/ l'usager sur l'opération
- **Habilitation au travail en hauteur**
- **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**
- **Habilitations électriques H0/B0 – BR/B1/B2**
- **Enseignements généraux selon positionnement individuel** (les personnes titulaires d'un Diplôme de niveau CAP ou + sont dispensées des enseignements généraux) :
- **Français Histoire Géographie**
- **Mathématiques, Sciences physiques et chimiques**

Le métier d'électricien

En quoi consiste ce métier ?

L’électricien effectue tous les travaux d’installations électriques et de raccordement d’appareils électriques. Il intervient dans plusieurs domaines : l’éclairage, le confort thermique, les réseaux communicants, la sécurité, la gestion technique des bâtiments.
Pour distribuer l'électricité dans les bâtiments, l'électricien installateur pose des lignes de câbles auxquelles il raccorde les différents équipements électriques.
Travaillant sur des chantiers de construction ou de rénovation, il coordonne ses activités avec celles des autres ouvriers.

Après avoir étudié les plans et schémas qui concernent la pose des câbles, il repère le futur emplacement des disjoncteurs, tableaux ou armoires électriques. Il installe alors les canalisations et les supports, pose le réseau de câbles, implante les divers matériels (interrupteurs, prises de courant, appareils de chauffage) et effectue les raccordements nécessaires.
Une fois ces travaux achevés, il procède à une série de tests pour vérifier que l'installation est bien conforme aux plans et schémas fournis dès le départ. Il participe à la mise en service en présence du client et du chef de chantier.

Selon les chantiers, l'électricien peut assurer le câblage des liaisons informatiques ou de la téléphonie, installer et régler la vidéosurveillance, les systèmes d'alarme, la gestion du chauffage et de la climatisation.

Quelles sont les évolutions marquantes du métier ?

Les évolutions technologiques impactent le métier d’électricien. Son travail va se tourner vers les automatismes, la gestion de l’énergie et les nouvelles énergies, dans un esprit de développement durable. Le bâtiment devient connecté. Les données sont gérées par des systèmes centralisés afin de répondre au confort et à la sécurité de l’usager, à la gestion des dispositifs de production d’énergie et de régulation thermique passive (stores, volets roulants, entrées d’air, etc.).

Types d’emplois accessibles

- électricien
- installateur électricien, installateur domotique
- câbleur fibre optique, réseau, cuivre
- monteur électricien
- tableautier

Qualités requises, / possibilité d’évolution :

Esprit d'équipe, rigueur et sens des responsabilités sont ses principaux atouts.
Les débouchés ne manquent pas et les chances d'évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier sont réelles.

Éligible au CPF grâce à l’obtention d’un diplôme : **Le CAP Electricien(ne)**

Le CAP Electricien(ne) (Certificat d’Aptitude Professionnelle) est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau 3 (Fiche RNCP 30328)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30328/

Certificateur : Ministère de l’Éducation Nationale

À savoir

Public et places disponibles selon financement

- Places conventionnées (à venir) pour les demandeurs d'emploi
- Autres financements : Nous consulter

Prérequis

- Être inscrit à Pôle Emploi pour les places conventionnées
- Bonne compréhension et expression orale en français (A2 minimum)
- Maîtriser les outils numériques et les 4 opérations
- Lecture et écriture
- Projet professionnel en lien avec le métier

Méthodes et modalités pédagogiques
Présentiel – Distanciel – Hybride

Validation

– CAP Electricien(ne)
– Attestation Sauveteur Secouriste du travail
– Habilitations électriques H0/B0/BR/B1/B2
– Attestation de compétences

Modalité d'accès

Informations collectives, nous consulter

Poursuite de parcours

Bac Pro MELEC

Bac Pro Énergétique TMSEC

Mention complémentaire Maintenance des systèmes embarqués de l'Automobile

Organisation

Dates de session(s)

Nous consulter

Durée
Durée en centre : 834 heures
Durée en entreprise : 210 h

Lieu
FDME

Modalité d'accès

Participation obligatoire à une réunion d'information et positionnement
Test et entretien de vérification des pré- requis ou positionnement
Préinscription

CONTACT

Soumia BENICHOU
s.benichou@fdme91.fr
01 60 79 74 29

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ
aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr
** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*